



**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du
13 septembre 2021**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2021
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
 - 3.1 Communications
 - 3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal
4. Rapports des Commissions et des délégués
 - 4.1 Rapport d'information concernant la deuxième séance du Groupe de travail « Grands projets et projets connexes »
 - 4.2 Rapport des délégués au Tennis Club Grand-Saconnex
 - 4.3 Rapport d'information de la séance du 22 juin 2021 du Groupe de travail « Place de Carantec »
 - 4.4 Rapport d'information de la commission Transition, démocratie sur le projet « Vivre la transition - Présentation pour la réalisation d'un appel à projet sur la commune »
 - 4.5 Rapport sur le projet d'ouverture de crédit concernant la mise en place d'aménagements en vue de la mise en service du nouveau tracé de la ligne 59 des TPG
 - 4.6 Rapport sur le projet de crédit d'étude de CHF 55'000 TTC destiné à la réalisation d'un plan lumière en lien avec le réseau d'éclairage public communal
 - 4.7 Rapport sur le projet de constitution d'emprises provisoires pour la réalisation du Tram Nations-Grand-Saconnex sur des parcelles du domaine privé communal et du domaine public communal
5. Projets de délibérations
 - 5.1 Crédit de construction de CHF 114'000.- TTC destiné à la réalisation des aménagements pour la mise en service du nouveau tracé de la ligne TPG 59
 - 5.2 Crédit d'étude de CHF 55'000.- TTC destiné à la réalisation d'un plan lumière en lien avec le réseau d'éclairage public communal
 - 5.3 Délibération concernant la constitution d'emprises provisoires pour la réalisation du tram Nations-Grand-Saconnex sur des parcelles du domaine privé communal et du domaine public communal
6. Propositions du Conseil administratif
 - 6.1 Nomination au 1er janvier 2022 du Lieutenant Carlos Serra au grade de 1er lieutenant
 - 6.2 Autres propositions
7. Route des Nations et grands travaux
8. Motions
9. Résolutions
 - 9.1 Résolution du PS : « Centre fédéral pour requérants d'asile (CFA) au Grand-Saconnex »

- 10. Questions des Conseillers municipaux
- 11. Propositions des Conseillers municipaux
- 12. Communications et divers
 - 12.1 Agenda
 - 12.2 Autres communications / Remarques

Sont présents :

Mmes et MM. Claude BAECHLER, Secrétaire (GAG) – Gérard BISE (VERTS) – Saïd BOUCHAREB (UDC) – Francisco BRADLEY (VERTS) – Alessia CAVALIERI (PDC) – Raymond CHABRY (PLR) – Celtia CONCHA (VERTS) – Jean-Claude CUDRE (PLR) – Carla EDELENBOS (SOC) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) – Peta GIROD, Vice-présidente (PDC) – Patrick HULLIGER (UDC) – Francine MAMIN-TISSOT (PDC) – Eliane MICHAUD ANSERMET, Présidente (UDC) – Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Antonio PRIETO (VERTS) – Angelica PRUNCU CUTILE (VERTS) – Carla RUTA (SOC) – Yann SIMETH (SOC) – Carlos SINTADO (VERTS) – Matthieu STEINER (PLR) – Damian VEIGA LÖFFEL (VERTS) – Valérie VONLANTHEN (VERTS)

Assistent à la séance :

M. Michel POMATTO, Maire
 Mme Sandra PORTIER, Conseillère administrative
 M. Laurent JIMAJA, Conseiller administratif
 Mme Laura ANDRES, Procès-verbaliste

Sont excusés :

Mme Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS)
 M. Eric PORTIER (GAG)
 Mme Valérie TISSOT-BUCHOUX (PLR)

La Présidente ouvre la séance publique à 20h02 et salue la présence des élus et du public. Elle rappelle les règles sanitaires en vigueur et annonce qu'il y aura des pauses pour aérer la salle. Elle annonce la tenue d'un huis-clos à l'issue de la séance publique.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2021

Le procès-verbal est approuvé par 22 oui, soit à l'unanimité des personnes présentes, avec les corrections suivantes :

p. 1178 : « Et maintenant que la vie reprend, [Mme MAMIN-TISSOT] demande si le CA sera présent dans le groupe de travail MIABA (de la Commission consultative pour la lutte contre les nuisances dues au trafic aérien - CCLNTA) **MAPA (Mobilité autour de Palexpo-Aéroport).**

p. 1176 : « [M. BRADLEY] admet que certains travaux, notamment pour l'aménagement, peuvent être coûteux, cependant ne pas vouloir étudier une possibilité lui semble être un mauvais signal car même si cela ne concerne que 6 personnes, il est extrêmement **important** de répondre rapidement à cet âge-là car souvent tout se joue avant 4 ans. »

La Présidente dit qu'il faudra donc que le CA apporte la réponse à la question modifiée de Mme MAMIN-TISSOT.

M. JIMAJA dit que cela sera fait prochainement mais que puisqu'il avait été transcrit MIABA, c'est dans ce sens que les services ont répondu aujourd'hui.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Représentations :

- Fête du 1^{er} Août
- Concert de piano et violon à la Ferme Sarasin le 2 septembre
- Marché authentique de Saconnay le 3 septembre
- Ciné château (Ferme Pommier) les 27 et 28 août
- Sport today (Parc Sarasin) le 4 septembre
- L'Été au Pommier
- Opération Chaises Longues
- Restitution de la concertation autour de la Place Carantec, le 4 septembre

La Présidente conclut qu'il y a donc eu 8 représentations, contrairement aux autres mois de l'année où il n'y avait aucun événement ; elle a bon espoir que la vie reprenne.

Courriers :

M. BAECHLER procède à la lecture du courriel de Mme Tur (*annexe 1*).

La Présidente ouvre la discussion.

M. CUDRE pense que tous sont au courant du retentissement incroyable que ces travaux ont eu au Grand-Saconnex. On en a parlé un peu partout et certains élus ont même été à la limite de se faire agresser à cause de cela. Il tient à dire que la commission Aménagement du territoire, mobilité (ATM), dont il est le président, n'a jamais donné son aval à la suppression de places. Ils en ont effectivement été informés et il y a eu une présentation mais le Conseil municipal n'a jamais donné son aval à ces suppressions. Dans la commission il a simplement été décidé de se pencher sur le sujet lorsqu'il y aurait un projet global allant de la Place de Carantec à l'avenue Louis-Casaï. Cette décision de M. JIMAJA a été abrupte et subite, et il n'est pas convaincu qu'il ait consulté ses collègues, et tant que président de la commission ATM il se sent un peu floué, perturbé et se demande à quoi celle-ci sert si les commissaires ne sont même pas consultés pour la suppression de 70 places. Certes, la commission avait donné son aval à la suppression de quelques places suite à un accident dans ce secteur pour respecter les règles de visibilité à la sortie des voiries. Mais il rappelle que 80% des voiries du territoire genevois ne sont plus aux nouvelles normes. Ils ont demandé à des experts mandatés par la commune et ils ont dit qu'il n'y avait rien à faire sur les voiries sauf en cas de travaux, c'est-à-dire de constructions ou modifications, où il

faut en tenir compte pour la visibilité gauche et droite. Voilà l'obligation légale. Par conséquent M. CUDRE laisse l'assemblée juge de la décision prise par une personne de supprimer 70 places au Grand-Saconnex.

La Présidente demande à M. CUDRE s'il a une proposition concernant le courriel qui vient d'être lu.

M. CUDRE pense qu'il faut attendre un plan de globalité sur cet axe pour que la commission se décide.

M. JIMAJA est surpris par ces propos. Il revient sur l'affirmation selon laquelle il aurait pris seul cette décision. Il a l'impression que M. CUDRE laisse entendre qu'il a consulté ses collègues, qui lui auraient répondu qu'ils n'ont pas participé à la décision. M. JIMAJA affirme que ce n'est pas le cas. De plus il explique que lorsque le délibératif repousse la prise de décision après avoir reçu tous les éléments pour délibérer, on se retrouve dans une position où les travaux peuvent être faits et il faut prendre une décision. Il note que le courrier mentionne le fait que ce serait une décision des Verts. Il déclare que les Verts n'ont rien à voir avec cela. Lorsque le CA a des éléments et qu'il doit prendre des décisions, il est possible que certaines ne soient pas populaires, mais le CA n'est pas là uniquement pour prendre des décisions populaires.

M. BAECHLER rejoint M. CUDRE et est surpris d'entendre M. JIMAJA affirmer que la commission avait été informée alors que, personnellement, il se souvient uniquement avoir été informé de tendance, de devoirs en cas de travaux, d'ouverture sur les rues perpendiculaires pour enlever quelques places. Or en définitive il a été décidé d'enlever la totalité des places de voitures en y mettant des places à vélos, et il ne voit pas pourquoi ni la population ni la commission n'ont été consultées à aucun moment. Le rapport mené par le mandataire Urbaplan avait simplement dit qu'il y avait des risques et que ce serait uniquement lors de prochains travaux et aménagement sur les voies perpendiculaires à Terroux-Sarasin qu'il faudrait que des adaptations soit faites pour la visibilité. Entre cette décision et celle de faire la main basse sur toutes les places de parking pour les remplacer par des places à vélo et une piste cyclable, il y a un fossé et il a quelques doutes sur sa légitimité.

M. EYA NCHAMA dit que depuis qu'il vit ici, et depuis qu'il est Conseiller municipal, il y a un langage que l'on utilise. Au niveau fédéral, dès qu'il y a une décision, on parle du Conseil fédéral, même s'il s'agit de M. Parmelin et de son département ; au final, on parle d'une décision du CF. Au niveau du canton, c'est la même chose : on ne parle pas de la décision de Mme Torracinta ou de M. Hodgers, mais des décisions du Conseil d'Etat. Dans les communes, la formulation est similaire : « Le Conseil administratif a décidé » ou « Le Conseil administratif a déclaré ». C'est pour cette raison qu'il est surpris, d'un point de vue de nos us et coutumes, dire qu'untel a dit ceci ou cela, en l'excluant de son organisation, de son système. Il croyait que son collègue M. CUDRE pensait la même chose, c'est-à-dire qu'il faut se référer aux institutions de décisions et non pas aux individus, et il encourage tous ses collègues à procéder ainsi.

Mme CAVALIERI aimerait savoir si les places supprimées vont être compensées quelque part, et elle rejoint M. CUDRE sur le fait que la suppression de celles-ci s'est faite de manière précipitée, surtout au regard de la piste cyclable qui a été mise à côté. Elle n'est pas contre les vélos mais elle demande pourquoi ne pas avoir attendu un plan global et se pose des questions sur cette précipitation.

M. BRADLEY s'attendait à un long municipal au regard de l'ordre du jour chargé, il ne pensait pas cependant que l'on refasse des séances de commissions. Il propose simplement que cette lettre soit renvoyée au CA comme de coutume, afin que celui-ci fasse une réponse circonstanciée, sensible, expliquant les tenants et aboutissants, en tenant compte d'une partie des remarques qui ont été faites. Il estime qu'il est toujours important d'expliquer les choses, comme on l'a vu avec la séance de restitution de Carantec il y a deux semaines, cependant en démocratie il se fait souvent des choses avec lesquelles on n'est pas d'accord. Il souhaite que l'on puisse répondre le plus complètement possible à cette personne et à toute personne qui aurait des questions. M. BRADLEY partage le point de vue sur l'aspect non achevé de l'aménagement et pense que les parkings à vélos seront probablement sous-utilisés et qu'il y a des choses à améliorer là-dessus. Il se réjouit donc que la commission travaille sur de vraies pistes cyclables au Grand-Saconnex, sur préparer le non-report du trafic sur Terroux, etc. et d'autres mesures que la commission puisse discuter pour pacifier cet axe. Cependant il rappelle que les places en question, en dehors du weekend, sont et étaient en bonne partie utilisées pour le trafic pendulaire.

Mme PERROTIN DURET est un peu étonnée que cette mesure semble avoir été prise de manière directive. Elle a toujours compris que le CA exécute et que l'organe qui délibère est le CM. Il lui semble qu'il y a une inversion des rôles ; elle se pose beaucoup de questions et si cela continue ainsi, elle trouve cela extrêmement grave pour la démocratie.

M. BOUCHARB dit que ces événements lui ont fait penser à certains feuilletons comme « Plus belle la vie ». On a vu certains acteurs, on ne les connaît pas. Tout d'un coup, on entend que cette sitcom bon marché s'arrête, et pourtant il y a des employés qui sont là, qui travaillent à des heures différentes. Pour lui, cela doit passer par la commission pour respecter les règles, pour que le scénario soit fait dans l'ordre et que plus belle la vie se fasse correctement au Grand-Saconnex.

M. BAECHLER est d'accord pour revenir sur cela en commission car celle-ci devrait avoir les moyens d'évaluer, donner des messages et des indications au CA, c'est son rôle politique et démocratique. Aujourd'hui, en tant que membre, il n'a pas l'impression que la commission est utilisée dans ce sens-là et il ne se sent pas partie prenante des décisions. Cela le blesse par rapport à son rôle et à son mandat politique, et il demande donc que cette question soit remise à la commission et non pas au Conseil administratif.

M. HULLIGER demande que soit fait un vote nominal sur cette question. Il est suivi par 5 personnes.

La Présidente propose de faire lire les autres courriers d'abord, puis de voter, puisqu'il s'agit du même sujet.

Mme GIROD lit le courrier de M. MUCCIOLI (*annexe 2*).

M. BAECHLER lit le courriel de M. VACHOUX (*annexe 3*).

La Présidente annonce que, les 3 courriers portant sur le même thème, on peut voter soit leur renvoi en commission, soit leur renvoi au Conseil administratif. Suivant la décision prise, il faudra que le bureau écrive à ces personnes en accusant réception et en indiquant la décision prise en séance.

M. JIMAJA aimerait apporter quelques éclaircissements. Il souligne le fait qu'il ne s'agissait pas d'une décision individuelle et que le rôle du CA est d'étudier et de faire des propositions au délibératif pour qu'il s'en saisisse et enrichisse les décisions. Il n'est pas directif comme dans une dictature. Il répond à l'interrogation de Mme CAVALIERI quant aux compensations : l'étude de stationnement faite montrait qu'il resterait suffisamment de capacité de stationnement dans le périmètre, même après les suppressions. Par ailleurs la plupart des courriers qui ont été lus ont parallèlement été envoyés directement au CA qui y a déjà répondu. Avant les vacances d'été il y a également déjà des personnes qui sont venues le voir car elles avaient reçu des prospectus et des flyers à ce sujet, et il en a reçu 5 en Mairie, qui ont compris le bon sens de la démarche et ont fait des remarques, par exemple sur le fait qu'il faut prendre garde à une éventuelle augmentation de vitesse de trafic. Il leur a répondu qu'il demanderait à la police d'activer régulièrement le radar du chemin Terroux. Il a aussi proposé de mettre le visispeed sur cette voie pour que les automobilistes se rendent compte des dépassements de vitesse. Par ailleurs, si des places pour vélos et motos ont été mises c'est pour que la visibilité de sortie reste en créant des obstacles. On aurait pu créer des îlots également ; il fallait qu'une démarche soit faite, elle a été faite. M. JIMAJA ajoute que le président de la commission ATM a demandé que ce point soit ajouté à l'ordre du jour de la séance du 1^{er} septembre, cependant il ne restait malheureusement pas assez de temps à la fin de celle-ci pour traiter ce point. Il souhaite que personne ne se sente lésé dans son rôle de CM ; il s'agit, pour l'exécutif, de prendre des décisions, et pour le délibératif de délibérer. Si le sujet n'avait jamais été présenté, il comprendrait, cependant cela fait bien longtemps que l'on en parle. Il précise que ce sujet sera de toute façon à nouveau porté au CM, également pour que les commissaires se rendent compte qu'il faut aussi prendre des décisions impopulaires mais justifiées pour le respect des normes et l'égalité de traitement, car si l'on enlève des places devant la maison de Pierre, il n'y a pas de raison pour que l'on accorde un privilège à Paul.

M. BAECHLER n'est pas tout à fait convaincu par ces propos. En tant que membre de la commission en question, il n'a jamais entendu le fait que la décision aurait tendance à ôter la totalité des places. Il serait intéressant de relire tous les PV sur cette base. Personnellement il les a relus avant la séance et il ne croit pas que ce soit juste. On peut prendre des décisions soi-disant importantes pour la commune, mais il demande pour qui dans la commune. Il insiste donc pour que cela soit reporté au nom de la commission et que la décision soit prise au nom de la commission.

M. EYA NCHAMA explique que la question traitée aujourd'hui n'est pas seulement traitée par le Grand-Saconnex. Il se souvient que quand le Conseil d'Etat a autorisé spécialement le département des infrastructures à ouvrir en Ville de Genève et un peu partout des voies où peuvent passer des vélos et vélomoteurs, cela a posé problème et fait beaucoup de bruit. Aujourd'hui la question de la mobilité est un casse-tête. Certaines pensent que si l'on fait quelque chose à Vernier, cela se fera au Grand-Saconnex, et si cela se passe au Grand-Saconnex, cela viendra à Versoix, à Chambésy, etc. et on tourne en rond. La décision doit venir de quelque part, même si elle est douloureuse ; quelqu'un doit décider. Il attire l'attention du Conseil municipal sur le fait que le gouvernement du Grand-Saconnex est le Conseil administratif. Les écritures du Grand-Saconnex sont faites par le CA. Le Conseil municipal ne doit pas décider de quoi que ce soit en ce qui concerne les décisions gouvernementales du Grand-Saconnex. Le CM est le législatif et ne va pas décider au nom du CA. C'est pour cette raison qu'il lance un appel pour que tous reconsidèrent ce qu'ils font, parce qu'on ne va pas vivre dans une commune où le législatif décide au nom des politiques de l'exécutif et vice-versa. Il est tout à fait d'accord sur le fait que le CM puisse donner son avis pour toutes les questions qui se passent dans la commune, mais en dernier

ressort, les gens qui décident pour la commune c'est l'exécutif, de la même façon que pour le canton c'est le Conseil d'Etat et au niveau fédéral c'est le Conseil fédéral. Il rappelle que nous sommes tous libres de lancer un référendum, mais avant qu'un référendum puisse se faire, il faut qu'il y ait une décision de l'exécutif. C'est l'exécutif qui est responsable des décisions de la commune du Grand-Saconnex.

La Présidente procède au vote nominal pour le renvoi des courriers en commission Aménagement du territoire, mobilité :

M. BAECHLER	OUI	
M. BISE		NON
M. BOUCHARB	OUI	
M. BRADLEY		NON
Mme CAVALIERI	OUI	
M. CHABRY	OUI	
Mme CONCHA		NON
M. CUDRE	OUI	
Mme EDELENBOS		NON
M. EYA NCHAMA		NON
Mme GIROD		NON
M. HULLIGER	OUI	
Mme MAMIN-TISSOT	OUI	
Mme PERROTIN DURET	OUI	
M. PRIETO		NON
Mme PRUNCU CUTILE		NON
Mme RUTA		NON
M. SIMETH		NON
M. SINTADO		NON
M. STEINER	OUI	
M. VEIGA LÖFFEL		NON
Mme VONLANTHEN		NON

Résultat : 9 oui, 13 non, 0 abstention.

La Présidente procède au vote nominal pour le renvoi des courriers au Conseil administratif :

M. BAECHLER		NON	
M. BISE			ABST.
M. BOUCHARB		NON	
M. BRADLEY	OUI		
Mme CAVALIERI	OUI		
M. CHABRY		NON	
Mme CONCHA	OUI		
M. CUDRE		NON	
Mme EDELENBOS	OUI		
M. EYA NCHAMA	OUI		
Mme GIROD	OUI		
M. HULLIGER		NON	
Mme MAMIN-TISSOT	OUI		

Mme PERROTIN DURET	OUI	
M. PRIETO	OUI	
Mme PRUNCU CUTILE	OUI	
Mme RUTA	OUI	
M. SIMETH	OUI	
M. SINTADO	OUI	
M. STEINER		NON
M. VEIGA LÖFFEL	OUI	
Mme VONLANTHEN	OUI	

Résultat : 15 oui, 6 non, 1 abstention.

La Présidente annonce que les courriers seront donc renvoyés au Conseil administratif, et demande que les Conseillers municipaux soient informés de la réponse *via* CMNet.

3. Communications du Conseil administratif

3.1 Communications

Communications de M. POMATTO

M. POMATTO annonce que les travaux d'amélioration de la sécurité incendie de la salle du Pommier, pilotés par le SATPE, et le remplacement du plancher flotter, dirigé par le SBEP, ont été effectués, que la salle est à présent conforme mais qu'il reste toutefois un élément en retard à cause de délais de livraison liés à COVID. Il s'agit du remplacement de l'alarme par un message d'information en cas d'incendie, qui sera fait au cours du mois d'octobre. La salle est donc homologuée avec entre autres l'augmentation de la jauge car les escaliers ont à nouveau été reconnus comme escaliers de secours. Concernant la Ferme Pommier, un bureau d'architecture a été mandaté pour l'étudier car on a constaté que certaines salles ont une résonance forte, et des améliorations acoustiques auront lieu. Concernant le parking de la Colombelle, fini en février 2020, les alarmes sont à présent transférées directement chez les pompiers, et donc tout est en ordre.

Comme beaucoup le savent, le centre sportif du Blanché connaît des problèmes énergétiques : il s'agit d'un lieu ancien, avec des problèmes d'isolation sur le bâtiment. Suite à des courriers de l'OCEN (Office cantonal de l'énergie), une étude énergétique a été lancée, qui devrait déboucher, après consultation auprès des associations et personnes concernées, sur un projet de refonte et de transformation assez lourd du bâtiment. Entre temps, la chaudière du bâtiment de football est en panne et donc il n'y a plus d'eau chaude, ce qui a obligé à trouver une solution pour remplacer la chaudière. Après avoir discuté des possibilités avec les SIG, le choix s'est porté sur un remplacement par une chaudière de deuxième main qui va durer le temps nécessaire pour que l'étude se termine et qu'une solution complète soit trouvée pour le centre.

Concernant le restaurant scolaire de la Tour, M. POMATTO indique que la cuisine a été rénovée suite aux demandes du SCAV qui s'occupe du contrôle de ce type de lieu. L'année prochaine une petite rénovation sera effectuée sur un bout de parquet du restaurant scolaire. Pour l'instant il a été réparé, reponcé, et cela devrait suffire pour l'année. Le matériel de cuisine obsolète a été changé et les utilisateurs sont contents. Pour le reste, le bureau d'information sociale (BIS) qui circule dans différentes communes a pris ses

quartiers au Grand-Saconnex, puis passera à Versoix, et son but est d'être sur le terrain local et d'offrir aux gens une information sociale de base ou encore une orientation vers l'organisme le plus adéquat pour répondre à leur demande. Par ailleurs, le service de cohésion sociale a travaillé à hauteur cantonale pour faire le projet de l'Été au Pommier, qui s'est bien déroulé. M. POMATTO est content qu'un minimum d'activités sociales et culturelles aient pu être relancées.

Communications de Mme PORTIER

Mme PORTIER présente le nouveau personnel communal (*annexe 4*). Elle souhaite la bienvenue notamment à la nouvelle équipe d'apprentis. Elle rappelle par ailleurs que l'actuel chef du service des parcs, M. GALLAND, va devenir le chef de projet pour les espaces publics et la mobilité douce, et la commune cherche par conséquent un nouveau/une nouvelle chef/fe des parcs. Le poste de chef/fe du service des bâtiments et équipements publics est également mis au concours, et toutes les offres d'emploi sont disponibles sur le site internet. Mme PORTIER rappelle que samedi aura lieu l'opération coup de balai à 9h30 à la buvette du Pommier et elle invite toutes et tous à s'y joindre.

Communications de M. JIMAJA

M. JIMAJA rappelle que la première visite du chantier JAG a eu lieu mardi dernier, avec une présentation dans les locaux en première partie, puis le reste s'est déroulé sur le chantier où l'on a pu constater l'avancement des travaux. Le deuxième groupe ira faire la visite le mardi 14, si la météo le permet. Concernant la géothermie, la campagne de prospection du sous-sol du bassin genevois afin de réaliser une cartographie 3D du sous-sol a démarré. L'objectif est de valoriser et développer des ressources énergétiques locales et durables, contribuer à la transition énergétique du territoire et réduire les émissions de gaz à effet de serre. De septembre 2020 à juillet 2021 avait lieu la phase de permittage afin de recueillir les autorisations de passage de la part des propriétaires privés et des communes. En août 2021 a eu lieu la phase topographique de marquage en vue du passage des camions vibreurs et de la pose des géophones – les points bleus que certains ont peut-être vus dans tout le canton. A partir d'aujourd'hui (13 septembre) démarre la phase de prospection qui se déroulera essentiellement la nuit, de 21h à 6h, pour environ 6 semaines sur l'ensemble du bassin genevois. Il s'agira d'émission de courtes vibrations dans le sous-sol qui dureront environ 15 minutes. Chaque point sera visité une fois et les images 3D obtenues renseigneront sur les localisations les plus favorables à la géothermie. Ces camions passeront du 25 au 27 septembre au Grand-Saconnex selon le planning intentionnel. La commune met d'ailleurs à disposition quelques places de stationnement pour les camions vibro-sismiques au Centre sportif du Blanché pour 6 semaines.

En ce qui concerne le PDCOM et surtout le questionnaire sur la transition écologique et solidaire, M. JIMAJA annonce qu'il y a eu 359 retours, dont 320 réponses sur papier et 39 en ligne. Pour l'ensemble des thématiques abordées, une très large majorité considère qu'un effort important doit être fait de manière individuelle ou communale. Ces conclusions confortent la volonté de la commune d'orienter ses politiques publiques dans le sens de la transition écologique. Elles confortent également que la responsabilité de mise en œuvre incombe autant à la population qu'aux autorités, chacun devant agir à son niveau. De manière plus précise, la nature en ville ressort comme une réelle priorité avec plus de 230 personnes qui considèrent que l'implication de la commune pour favoriser sa présence doit être maximale. La mobilité fait quant à elle figure d'exception avec une plus forte

réticence des répondants à modifier leurs pratiques quotidiennes dans le but de limiter les impacts écologiques.

M. JIMAJA aborde ensuite le retour de la séance publique du 4 septembre sur Carantec, où M. HODGERS et lui-même ont introduit et participé à la séance entre 9h30 et 12h30. L'avancement du projet a été présenté avec les points suivants : « Carantec – une nouvelle centralité pour le Grand-Saconnex », « le PLQ Carantec : état d'avancement et perspectives », et « résultat de la concertation sur les espaces publics et la programmation des rez-de-chaussée ». Il note qu'une large part de la séance a été réservée aux questions et réponses (plus d'une heure), et des échanges ont eu lieu avec certaines personnes, en particulier sur la question des gabarits des bâtiments et sur l'abattage des arbres. L'Office de l'Urbanisme a informé que certaines adaptations du PLQ auraient lieu ces prochains mois en vue d'une nouvelle procédure d'opposition prévue début 2022. Il a été décidé de créer un groupe de suivi pour lequel les inscriptions se font sur une adresse qui a été communiquée aux participants.

M. JIMAJA mentionne un autre point, c'est-à-dire la mise en zone 30 km/h du chemin des Crêts-de-Pregny. Il s'agit d'un mandat conjoint entre Pregny-Chambésy et le Grand-Saconnex pour étudier cette possibilité.

3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal

La Présidente indique que les Conseillers municipaux peuvent, s'ils le souhaitent, exprimer des commentaires ou des questions sur les réponses qui ont été données dans les tableaux de réponses aux questions et propositions mis à disposition sur CMNet et sur les chaises du public (*annexes 5 et 6*). Il n'y a pas de remarques.

4. Rapports des Commissions

4.1 Rapport d'information concernant la deuxième séance du Groupe de travail « Grands projets et projets connexes »

M. JIMAJA donne lecture de son rapport.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme PERROTIN DURET remarque que seules les 15 dernières minutes de la soirée ont été réservées à la délibération des cessions foncières du TNGS. Au vu de son importance, elle trouve cela peu. De plus à la dernière page du rapport, on parle d'échange de parcelle avec la parcelle de l'Irak mais plus loin on parle de cession au canton. Elle trouve qu'il n'est pas très clair s'il s'agit d'échange ou de cession, et que tout est un peu mélangé.

M. EYA NCHAMA attire l'attention sur une phrase à la page 3 : « M. Simond précise que hormis la ligne 5, les autres lignes du réseau des transports publics ne sont pas censées être modifiées à la mise en service du tram. » Il est inquiet de savoir qu'on va éliminer cette ligne 5 sans savoir si le tram arrivera jusqu'à l'aéroport. Par rapport à la parcelle de la Mission d'Irak, il aimerait savoir si le CA a des nouvelles concernant les négociations et si l'Irak persiste à y rester, et si la Mission Suisse a été mise à contribution.

M. JIMAJA se dit surpris par les propos de Mme PERROTIN DURET. En ce qui concerne la remarque de M. EYA NCHAMA, il répond que des études sont en cours pour déterminer quelles navettes sont nécessaires entre le terminus et l'aéroport. De cette façon les

Sacconnésiens pourront se rendre à l'aéroport, et le bus 59 qui arrive bientôt devrait également rester. Pour ce qui est de la parcelle d'Irak, les négociations avancent très bien. Quand tout sera prêt, des informations seront communiquées en commission avant d'être présentées au Conseil municipal. Il rappelle que pour toute modification du territoire privé ou public de la commune doit être portée devant le CM, qui statue.

Mme GIROD aimerait savoir pourquoi cette délibération du TNGS a également été mise à l'ordre du jour de la commission ATM, puisqu'elle serait traitée par le Conseil municipal.

M. JIMAJA trouvait logique de la présenter d'abord au groupe de travail, mais que ce type de délibération passe toujours en commission ATM avant de venir devant le CM pour qu'il délibère selon le choix de la commission, raison pour laquelle cette délibération a été présentée deux fois. Il apportera davantage de précisions lorsque la délibération sera abordée tout à l'heure.

4.2 Rapport des délégués au Tennis Club Grand-Sacconnex

M. SIMETH donne lecture de son rapport.

La Présidente ouvre la discussion. Elle fait remarquer que les convocations pour cette AG ne sont arrivées que 2 jours à l'avance pour les délégués de la commune, et qu'il faudrait les envoyer plus tôt à l'avenir.

M. STEINER intervient en tant qu'ancien délégué, et souligne le fait que ce problème existait déjà là lors de la précédente législature.

M. BRADLEY félicite M. SIMETH pour la rédaction de ce rapport qui montre bien, pour ceux qui ne sont pas délégués, que cette mission n'est pas forcément simple et qu'il faut rester humble.

4.3 Rapport d'information de la séance du 22 juin 2021 du Groupe de travail « Place de Carantec »

M. JIMAJA donne lecture de son rapport. Il ajoute que la séance était très intéressante et que le 4 septembre dernier, M. HODGERS et lui-même étaient présents dans cette même salle avec 120 personnes dans l'assistance pour exposer le projet.

Mme PERROTIN DURET trouve curieux que beaucoup de griefs sont mentionnés dans le texte, alors qu'il lui semble que finalement les thématiques choisies dans le cahier des charges sont plus restreintes, et elle trouve cela dommage de ne pas les reprendre toutes.

M. JIMAJA rappelle que les principaux griefs qui se trouvent énumérés dans le document ont été envoyés au canton avec les oppositions, alors que les thématiques sont choisies sur la base de l'évaluation faite d'après la norme SIA 2050 – qui évalue la performance du quartier sous le regard du développement territorial durable ; il s'agit donc d'un mandat différent. Il trouve passionnant de voir un travail d'une telle qualité, qui évalue quelque chose que nous projetons, et qui nous dit où nous pouvons nous renforcer sur la base d'éléments qui existent.

Pause de 21h33 à 21h50.

4.4 Rapport d'information de la commission Transition, démocratie sur le projet « Vivre la transition - Présentation pour la réalisation d'un appel à projet sur la commune »

M. BISE donne lecture de son rapport. Il ajoute que le projet avance, suite aux deux séances qui ont eu lieu le 22 février et le 15 juin 2021. Il précise que les deux motions inexistantes mentionnées dans le rapport n'avaient effectivement pas été adoptées par le Conseil municipal, mais étaient citées pour illustrer le fait qu'une réflexion sur ces thèmes était effective au sein du Conseil municipal.

4.5 Rapport sur le projet d'ouverture de crédit concernant la mise en place d'aménagements en vue de la mise en service du nouveau tracé de la ligne 59 des TPG

M. VEIGA LÖFFEL donne lecture de son rapport.

La Présidente ouvre la discussion et rappelle à l'assemblée que les remarques doivent porter sur le rapport.

M. HULLIGER aimerait entendre la position des commissaires qui ont voté non pour la comprendre.

M. VEIGA LÖFFEL croit que la personne qui a voté contre le rapport n'est pas présente ce soir.

Mme MAMIN-TISSOT explique que les votes « non » et « abstentions » étaient dûs à la volonté d'auditionner les TPG pour comprendre pourquoi ils souhaitaient mettre en place cette ligne 59. Personnellement elle avait l'impression que l'on mettait la charrue avant les bœufs, dans le sens que puisque la commune sera remaniée à cause de la route des Nations et de l'arrivée du tram, toute la planification de la circulation, inversée à certains endroits, supprimée à d'autres, fait que ce n'est pas le moment de mettre en place une ligne de bus telle que présentée dans le projet. Elle estime qu'il faut attendre que les planifications soient effectives pour ajouter une ligne dans de bonnes conditions. Mme MAMIN-TISSOT note par ailleurs que cette ligne n'aura pas le même tracé à l'aller que pour le retour, que l'arrêt « Temple » ne sera pas au temple, et que pour se rendre à l'aéroport il faudra faire tout le tour de la ligne jusqu'au Vengeron avant de revenir. Tout ceci ne lui semble pas réaliste.

Mme PERROTIN DURET ne comprend pas pourquoi la commission n'a pas pu auditionner les TPG.

M. JIMAJA pense que la commission a pu poser toutes les questions et a reçu des réponses. Il rappelle que la ligne a déjà été présentée au CM il y a quelques mois. Si elle repasse aujourd'hui c'est qu'il y avait des affinements à faire, et les TPG n'ont pas été auditionnés car cela n'avait pas été demandé la première fois. Il pense que c'est le bon moment pour voter car il faut encore attendre les délais référendaires, puis faire les travaux en novembre afin que la ligne puisse être mise en circulation en décembre avec le changement d'horaires. Cependant si les commissaires souhaitent entendre les TPG au sujet de leur stratégie de couverture de la Rive Droite, il ne voit pas de problème à les faire venir et assure qu'il n'y a rien à cacher.

M. BRADLEY partage les interrogations de M. HULLIGER au sujet de l'abstention et du vote contre le rapport. Il remarque cependant que certaines personnes ne justifient jamais leur opposition, ce qui est leur droit, mais qu'à ce stade on parle d'adopter le rapport.

Mme MICHAUD ANSERMET passe la présidence à Mme GIROD.

Mme MICHAUD ANSERMET donne son point de vue sur les trois voix contre l'ouverture de crédit : effectivement, des précisions ont été demandées. Elle pense que la ligne est bien et aura son utilité, mais il manque certains éclaircissements, par exemple concernant le fait que pour aller à l'aéroport cela prendra plus d'une heure, ce qui n'est pas le but des gens qui vont prendre ce bus. Il est vrai que ces personnes peuvent descendre jusqu'à la route de Colovrex, mais si elles ont des problèmes de mobilité et veulent prendre le bus, cela ne fonctionne pas. Elle pense qu'il aurait fallu discuter davantage avec les TPG pour affiner le projet avant de voter les emprises, et aussi car la ligne va être fermée à cause des travaux de la Place Carantec et du TNGS. Au final, CHF 100'000.- représentent une certaine somme. Elle trouve donc que l'objet que l'on va voter n'est pas à la satisfaction de tous et manque de finesse.

Mme MICHAUD ANSERMET reprend la présidence.

M. STEINER se pose des questions au niveau du rapport coût/intérêt public d'une telle ligne à CHF 100'000.- pour une desserte très limitée, sachant que le 53 dessert déjà un certain nombre d'endroits proches. Il serait intéressant selon lui d'entendre les TPG. En voyant le maillage de petites lignes sur le canton, comparé à certaines villes, il constate qu'on a trop d'argent, qu'on met des lignes pour desservir des quartiers où on a déjà un bus à 5 minutes. Avec CHF 100'000.- on pourrait améliorer des arrêts, la végétation autour du tram, faire des projets qui bénéficient le plus grand nombre, rendre les lignes existantes plus performantes, etc. Il encourage donc ses collègues à refuser la délibération.

M. VEIGA LÖFFEL indique avoir voté en faveur de la délibération et du rapport. Il voit déjà venir la chose : on va faire venir des experts TPG, on va leur dire comment faire, retarder de 6 mois à 1 année la mise en place d'un bus qui pourrait être bénéfique. On ne peut pas le faire simplement pour changer le nom d'un ou de deux arrêts selon lui, alors que les TPG ont une vision large du canton et connaissent la densité du maillage, et il pense que si l'on auditionne les TPG on recevra beaucoup d'informations mais on se privera pour cela de bus très utiles pour les prochains 6 mois à 1 an.

M. EYA NCHAMA rappelle que les TPG appartiennent au canton, et qu'ils ont leur programme et leurs objectifs. Personnellement, il n'a ni voiture, ni vélo, et pour se déplacer il va soit à pied, soit en bus. Il est très content du réseau. Avant pour aller à Onex il fallait prendre le 14 à la Servette. Mais avec le bus 22, on est en 15 minutes aux Esserts, puis tout de suite à Onex. Il a calculé que le même trajet prend 45 minutes en passant par la ville. Il pense que l'évolution des TPG est globalement positive. Il donne également l'exemple de la ligne K qui débouche à présent au Stade de Genève. Par ailleurs, quand le CA a des informations et des contacts avec les TPG, et qu'il relaie ces informations, il fait confiance au Conseil administratif, il ne voit pas pourquoi il faudrait demander aux TPG de venir. Il préfère aller de l'avant, car ce que dit le CA aujourd'hui est ce que les TPG viendront expliquer. Il se demande pourquoi on ne fait pas confiance au gouvernement du Grand-Saconnex quand celui-ci donne des explications, et c'est un problème qui se pose aujourd'hui dans la commune, selon lui. Le CA ne ment pas et il déplore le manque de confiance à son égard.

Mme MAMIN-TISSOT pense que personne ne dit que le CA ment. Elle pense que le CA a bien reçu les TPG et discuté avec eux de la mise en place de la ligne, et cela personne dans la commission ne le remet en question fondamentalement, cependant elle trouve l'implantation de cette ligne prématurée. Ceux qui se rendent à pied actuellement depuis le haut du village le font depuis des décennies, et cela ne change pas grand-chose pour eux ; par contre les nouvelles lignes s'arrêtent à l'OMS et en quelques minutes on rejoint les Crêts-de-Pregny. La ligne aura du sens un jour mais pas dans les six prochains mois.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met le rapport au vote. Celui-ci est accepté par 20 oui, 0 non et 2 abstentions.

4.6 Rapport sur le projet de crédit d'étude de CHF 55'000 TTC destiné à la réalisation d'un plan lumière en lien avec le réseau d'éclairage public communal

M. VEIGA LÖFFEL lit son rapport.

Il n'y a pas de remarques.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente met le rapport au vote. Celui-ci est accepté par 22 oui, soit à l'unanimité des membres présents.

4.7 Rapport sur le projet de constitution d'emprises provisoires pour la réalisation du Tram Nations-Grand-Saconnex sur des parcelles du domaine privé communal et du domaine public communal

M. VEIGA LÖFFEL donne lecture du rapport.

Il n'y a pas de remarques.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente met le rapport au vote. Celui-ci est accepté par 22 oui, soit à l'unanimité des membres présents.

5. Délibérations

5.1 Crédit de construction de CHF 114'000.- TTC destiné à la réalisation des aménagements pour la mise en service du nouveau tracé de la ligne TPG 59

La Présidente fait voter l'entrée en matière. **Celle-ci est acceptée par 22 oui, soit à l'unanimité des membres présents.**

M. JIMAJA rappelle que ce projet avait été présenté en plénière en avril, ainsi que dans le GSI, mais les délais pour les autorisations de construire ont nécessité le report à décembre de la mise en service du nouveau tracé du 59. Les commissaires se sont enquis d'un certain nombre d'informations et ont fait quelques suggestions, et il s'est engagé à prendre en contact avec les TPG pour enrichir leur projet afin que certaines charges puissent éventuellement être diminuées ; c'est la raison pour laquelle le crédit d'étude demandé est maintenu, mais si cela s'élevait à moins ce serait une bonne nouvelle.

Mme MAMIN-TISSOT remarque qu'il y a une inversion dans les documents, elle demande si l'on parle bien de la ligne de bus 59.

La Présidente le confirme.

La parole n'étant plus demandée, M. BAECHLER donne lecture de la délibération et la Présidente procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 17 oui, 5 non et 0 abstentions,

1. *de financer les travaux et les honoraires nécessaires à la modification du tracé de la ligne TPG 59, pour une mise en service en décembre 2021, entre les arrêts Machéry et Grand-Saconnex Place, afin d'améliorer la desserte avec du haut des communes du Grand-Saconnex et de Pregny-Chambésy avec un minibus. Cette modification va permettre de mieux desservir la partie Est de la commune, soit les chemins suivants : Auguste-Vilbert, L'Ancienne-Route, Crêts-de-Pregny, Machéry ;*
 2. *de financer les travaux et les honoraires pour l'adaptation de 6 seuils afin de permettre le passage du minibus TPG sur le nouveau tracé de la ligne TPG 59 ;*
 3. *d'ouvrir à cet effet un crédit de construction de CHF 114'000.- ;*
 4. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan du patrimoine financier ;*
 5. *d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence du montant du crédit, soit CHF 114'000.- afin de permettre l'exécution de ces aménagements.*
- 5.2 **Crédit d'étude de CHF 55'000.- TTC destiné à la réalisation d'un plan lumière en lien avec le réseau d'éclairage public communal**

La Présidente fait voter l'entrée en matière. **Celle-ci est acceptée par 22 oui, soit à l'unanimité des membres présents.**

M. JIMAJA explique que les SIG se sont basés sur l'étude OPTIMA réalisée en juillet dernier, faisant partie intégrante de leur contrat de la commune. Le but de ce plan lumière est de définir à l'échelle de la commune un certain nombre de zones qui peuvent être éteintes intégralement, comme le demande la motion du PDC datant de 2019. Grâce à cela et aux nouvelles technologies, on ouvrira des possibilités d'éteindre des zones. Bien évidemment,

une fois cette étude terminée, celle-ci sera présentée en commission afin que le CM puisse être informé et prendre des décisions.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme GIROD donne lecture de la délibération et la Présidente procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 22 oui, soit à l'unanimité des membres présents,

1. *de lancer l'étude SIG destinée à réaliser un plan lumière en lien avec le réseau communal d'éclairage public, sur la base de l'état des lieux de l'audit Optima de juillet 2021, dont les objectifs portent sur les thématiques suivantes :*
 - . diminution nocturne de l'éclairage par secteur ;*
 - . extinction nocturne de l'éclairage par secteur ;*
 - . pilotage de l'éclairage par détection dans les endroits jugés opportuns ;*
 - . respect de la biodiversité ;*
 - . lutte contre la « pollution lumineuse » ;*
2. *de mener cette étude conformément aux normes suivantes :*
 - . normes suisses SNR 13201-1 et EN 13201-2 à 5 ;*
 - . SLG 202, Éclairage public, complément aux normes suisses édictées par l'association suisse de l'éclairage ;*
 - . recommandations pour la prévention des émissions lumineuses publiées par l'Office fédéral de l'environnement ;*
3. *d'ouvrir à cet effet un crédit d'étude de CHF 55'000.- TTC ;*
4. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan du patrimoine financier ;*
5. *d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence du montant du crédit, soit CHF 55'000.- TTC afin de permettre l'exécution de cette étude.*

5.3 Délibération concernant la constitution d'emprises provisoires pour la réalisation du tram Nations-Grand-Saconnex sur des parcelles du domaine privé communal et du domaine public communal

La Présidente fait voter l'entrée en matière. **Celle-ci est acceptée par 22 oui, soit à l'unanimité des membres présents.**

M. JIMAJA tient à préciser que la délibération présentée à la commission et qui a été modifiée depuis demandait des emprises définitives et provisoires. Il comprend que les commissaires demandent à y voir plus clair sur le tracé et donc une séance de commission ATM aura lieu le 5 octobre pour faire une présentation. Certaines négociations prendront du retard, mais la commune est souveraine pour prendre les décisions qui lui reviennent. Il espère pouvoir revenir au prochain CM également avec la définition des emprises définitives. Tous ces éléments ont été présentés aux commissaires qui ont décidé de n'inclure que les emprises provisoires, ce qui impactera certaines négociations en cours, mais il y a des risques à prendre et le CA les prend en respectant le choix du CM.

Mme GIROD indique que puisqu'il n'y a pas vraiment de vote blanc dans le CM, elle se voit obligée de voter contre car il n'y a pas assez d'information pour voter oui. Elle attend donc le prochain CM pour décider, et précise qu'elle s'exprime hors de son parti politique.

Mme PERROTIN DURET rejoint Mme GIROD car en regardant l'énoncé du titre et le texte qui suit, cela est très nébuleux et manque de clarté. Le titre parle d'emprises provisoires, mais on retrouve quand même les emprises définitives prises sur la commune du Grand-Saconnex au profit de l'Etat de Genève, ce qui va à l'encontre de ce que disait le rapport lu précédemment. Il y a un grand mélange et elle ne voit pas pourquoi on ne limiterait pas cette délibération uniquement aux emprises provisoires.

La Présidente indique qu'il y a des corrections à faire car les considérants ne sont pas justes.

M. CUDRE confirme qu'effectivement la commission a décidé de ne plus parler d'emprises définitives. Celles-ci n'apparaissent pas dans la délibération mais deux paragraphes restent dans l'exposé des motifs, il propose de les ôter.

M. JIMAJA explique que toutes ces emprises sont provisoires et que l'administration a veillé à ce que la délibération soit modifiée dans ce sens. Il pense que suffisamment de commissaires étaient présents pour tous les groupes à la séance, et qu'ils ont pu poser toutes leurs questions, fait part de leurs griefs. Ils ont voulu des emprises provisoires uniquement, cela a été acté, raison pour laquelle ils ont accepté la délibération. Il répète qu'une présentation sera faite le 5 octobre, cette fois avec le tracé du TNGS, même si elle a déjà été montrée au groupe de travail « Grands projets et projets connexes de juin », comme l'a mentionné le rapport lu tout à l'heure. Il fallait passer devant la commission, cela a été fait, et le CA vient maintenant au CM avec la position prise par la commission de ne pas inclure les emprises définitives car les commissaires souhaitent voir le tracé. Toutes les emprises votées aujourd'hui sont considérées comme provisoires, il n'y a pas de modification à apporter à la délibération selon lui.

Mme PERROTIN se déclare outrée par ces propos, car depuis qu'elle a commencé à siéger en 2009, avec une petite interruption, elle n'a jamais vu cela, et on n'a pas le droit de mentir ainsi. Elle rappelle que des documents colorés ont également été distribués montrant les emprises provisoires et définitives. Une commission s'est positionnée pour qu'il n'y ait que des dispositions provisoires à cause du manque de détails, et on ne peut pas tourner les emprises définitives en provisoires pour qu'elles redeviennent définitives par la suite. Elle trouve cela tout à fait incompréhensible et malhonnête, il n'y a pas le droit d'agir ainsi vis-à-vis du CM, des personnes qui les ont élus, et il faut faire les choses de manière droite. Il n'est pas possible de dire à un endroit « emprises définitives » et à l'autre « provisoires »,

et elle estime qu'il n'est pas possible d'agir de cette manière-là, qu'il faut suivre les règles. S'il faut attendre, on attendra et on repoussera une partie des décisions ou leur totalité au prochain municipal.

M. STEINER constate deux occurrences du terme « définitives » dans ce document : « nécessite des emprises définitives » et « en cas d'emprises définitives nécessaires ».

M. EYA NCHAMA rappelle que même le tram est provisoire car on n'a pas encore son tracé définitif. Sa langue maternelle n'est pas le français mais il la comprend cependant. Le tram lui-même n'est pas encore définitif, car on se bat encore pour savoir où il arrivera. Il rappelle que toutes ces discussions ont déjà été faite en commission, et si chacun est libre de dire oui ou non à une délibération, il refuse de refaire la commission en séance plénière.

M. JIMAJA a entendu des propos qui le choquent. Il n'a jamais défendu le moindre intérêt personnel en CM. Il est surpris qu'on lui parle de malhonnêteté, alors qu'il n'a pas d'intérêts personnels sur le tram, qu'il fait son travail en toute confiance et rapporte fidèlement ce qu'il fait et ce qu'il a entendu. Ce soir il a entendu des propos qu'il ne peut pas admettre. Il rappelle qu'une délibération s'arrête à la première partie où la décision est prise. Bien sûr dans l'exposé des motifs il faut rappeler le contexte et celle-ci indique qu'une fois le travail fini, il faudra retourner au CM et expliquer que certaines emprises pourraient devenir définitives. Il rappelle que pour le moindre centimètre carré de la commune, la Loi sur l'Administration des Communes (LAC) dit que le Conseil administratif ne peut pas signer le moindre acte notarié sans l'accord du Conseil municipal. Il rappelle que l'on n'est pas là pour faire de la politique, mais pour défendre les intérêts de la commune, ce qui est parfois antagoniste avec les intérêts supérieurs, raison pour laquelle on débat en commission de la manière de le faire, sans tenir compte des intérêts personnels. Il ne comprend pas pourquoi certains affirment qu'il serait en train de tromper le CM et le public. Ses collègues sont au courant. Chaque fois que le CA se réunit après des commissions, chacun rapporte ce qui s'y est passé. M. JIMAJA souligne le fait que la délibération a été modifiée suite au souhait de la commission, comme indiqué dans le rapport, et il ne comprend pas comment on peut affirmer ensuite que le CA est malhonnête. Il trouve ce qualificatif utilisé à son endroit assez fort.

La Présidente pense que la confusion vient du fait que la mention d'emprises définitives n'a pas été ôtée de l'exposé des motifs. Elle aimerait entendre le président de la commission ATM à ce sujet.

M. CUDRE pense qu'avec l'affirmation du CA qui dit qu'il s'agit d'emprises provisoires uniquement, on peut aller de l'avant avec cette délibération. De toute façon le 5 octobre il y aura une nouvelle séance de commission où l'on veillera à ce que les emprises définitives soient examinées sous tous les angles. A ce moment-là la commission se prononcera dessus, puis *in fine* le Conseil municipal. Pour ne pas tout bloquer, il pense que l'on peut accepter la délibération telle qu'elle est.

Mme MAMIN-TISSOT admet qu'il y a eu des mots assez forts qui ont été partagés, cependant elle aimerait remettre la discussion dans son contexte. Cela fait des années que l'on parle d'un tram Nations-Grand-Saconnex-Ferney, que des tracés ont été ébauchés, présentés, sur lesquels on a pu poser des questions, mais à aucune occasion il n'y a eu de débat. Il y a une question qui revient : le tram tel que présenté aujourd'hui est extrêmement

gourmand en termes de largeur, et empiète sur des propriétés privées ou communales. Elle ne veut pas remettre en question l'arrivée du tram, mais avec certains collègues cela fait des mois qu'elle dit que la largeur est excessive et qu'elle ne souhaite pas cette emprise comme à Bernex. Le Conseil municipal n'a eu aucune occasion de se prononcer sur ce tracé et l'ampleur du projet proposé, c'est pourquoi en commission on a réfléchi là-dessus. En acceptant des constitutions d'emprises définitives, on ne pourra plus revenir en arrière et c'est maintenant le seul moment où la commune peut négocier quelque chose avec les ingénieurs qui ont dessiné un magnifique projet, à leurs yeux. La commission s'est dit qu'en accordant le préavis uniquement sur les emprises provisoires, la commune garde une carte pour négocier et exiger des alternatives aux dessinateurs et techniciens, pour éviter les expropriations chez les privés. Il faut bien différencier ces deux types d'emprises pour que le SAFCO n'ajoute pas les emprises définitives à la décision cantonale. Par conséquent Mme MAMIN-TISSOT s'abstiendra car, selon elle, on s'empêche de négocier encore quelque chose.

M. VEIGA LÖFFEL se demande s'il n'est pas possible de trouver un consensus en faisant quelques ajustements dans la délibération, c'est-à-dire : « D'autoriser la constitution des emprises ~~qui seront~~ **qui pourraient être** prélevées du domaine privé de la commune du Grand-Saconnex au profit de l'Etat de Genève ». Ces ajustements permettraient de préciser le contenu sans bloquer le processus et de garder un moyen de négocier pour la commune.

Mme GIROD aimerait comprendre dans quelle mesure un vote négatif bloquerait la procédure.

M. JIMAJA rappelle que le tracé a été présenté en Toutes commissions réunies, et qu'il y avait fait part de ses préoccupations concernant certaines emprises et leur taille. Il avait également partagé sa vision des choses et il avait reçu des réponses convaincantes des spécialistes. Ces études sont en train d'être faites depuis bien longtemps. Il essaie de ne pas présenter au CM des emprises qui impacteraient des parcelles privées alors qu'il y a des négociations en cours entre l'Etat et les privés. Les autorités communales n'ont pas à faire preuve de voyeurisme à ce niveau-ci. Mais lorsqu'ils auront fini leurs négociations et que l'on se retrouvera face à des blocages ou que les blocages auront été levés, seulement alors la commune pourra intervenir. Il estime qu'il faut respecter chaque citoyen de la commune, et le CA essaie toujours de présenter des éléments dont il est sûr. Pour répondre à Mme GIROD, pour la parcelle d'Irak, il faut être sûr de pouvoir négocier et d'avoir une parcelle à échanger pour que les autorités Irakiennes acceptent de le faire. C'est le CM qui a mandaté le CA pour cette parcelle, et le CA effectue ce travail. Si le travail est fait aujourd'hui, qu'on a l'emprise provisoire et qu'on se déterminera ensuite le 5 octobre quand on aura présenté tous les éléments, il n'y a aucun problème cependant cela pose des questions sur les échéances. Le chantier doit commencer à l'ouverture de la route des Nations. Les agendas sont tous serrés, et le CA présente les éléments au fur et à mesure qu'ils lui parviennent. En tant que Conseiller administratif, il ne peut pas se permettre de venir présenter des éléments dont il n'est pas sûr en plénière. On parle d'emprises provisoires ce soir, comme l'a demandé la commission, et certaines pourraient être définitives lors de la présentation du 5 octobre. Il rappelle que l'exposé des motifs n'est pas la délibération, c'est la partie d'avant qui décide.

La Présidente souligne l'importance de respecter les autres, de parler correctement et d'éviter d'utiliser des termes qui peuvent être blessants.

M. JIMAJA pense que la suggestion de M. VEIGA LÖFFEL était intéressante.

M. CUDRE est également d'accord avec cette proposition.

La Présidente fait voter la modification proposée par M. VEIGA LÖFFEL. **Celle-ci est acceptée par 18 oui, 2 non et 2 abstentions.**

Mme PERROTIN DURET tient à s'excuser auprès de M. JIMAJA si elle a eu un mot un peu fort sous le coup de l'émotion, mais malgré tout il y avait une annexe dans les documents publiés ce soir dans laquelle on voit très bien les emprises provisoires et définitives. On ne peut pas dire plus loin que ces emprises sont une fois provisoires et une fois définitives, puisqu'elles ont été présentées sous cette forme, voilà pourquoi elle vote non.

La parole n'étant plus demandée, M. BAECHLER donne lecture de la délibération et la Présidente procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 18 oui, 2 non et 2 abstentions,

1. *D'autoriser la constitution, au profit de l'Etat de Genève, des emprises provisoires de chantier sur le domaine public communal (parcelles DP 1389, 1441, 1426, 1410, 1407, 1408 et 1114) et sur le domaine privé communal (parcelles 617 et 630) selon l'analyse foncière des parcelles impactées par le tracé du TNGS sur le secteur de la commune du Grand-Saconnex du 14 juin 2021. Ces emprises sont temporaires et les surfaces correspondantes seront restituées à la commune à la fin des travaux.*
2. *D'autoriser la constitution provisoire des emprises qui pourront être prélevées du domaine privé de la commune du Grand-Saconnex au profit de l'Etat de Genève en vue de l'incorporation de celles-ci au domaine public cantonal selon l'analyse foncière des parcelles impactées par le tracé du TNGS sur le secteur de la commune du Grand-Saconnex du 14 juin 2021 et le tableau ci-dessous. Le caractère de ces emprises sera présenté dans une future délibération.*

<i>Parcelles (n°)</i>	<i>Surface parcelle (m²)</i>	<i>Surface emprise tram (m²)</i>
153	3254	1187
154	3005	1539
898	5226	104
1475	2525	711
2241	903	123
904	21058	3
1343	2668	19

3. *Les parcelles impactées et les surfaces (m2) des emprises sont issues des plans d'avant-projet. Elles seront complétées et adaptées sur la base des plans de la phase projet.*

La mise à jour cadastrale sera effectuée à l'issu des travaux par un géomètre. Les actes seront réalisés sur cette base.

4. *De charger le Conseil administratif à instrumenter les actes notariés y relatifs.*

6. Propositions du Conseil administratif

6.1 Nomination au 1er janvier 2022 du Lieutenant Carlos Serra au grade de 1er lieutenant

Mme PORTIER explique que pour renforcer l'état-major de la compagnie des pompiers, l'OCPAM a validé la nomination du Lieutenant Serra, et selon la procédure en vigueur, elle informe à présent le Conseil municipal de sa nomination au 1^{er} janvier 2022 au grade de 1^{er} lieutenant. La nouvelle est accueillie par les félicitations de l'assemblée.

6.2 Autres propositions

M. POMATTO annonce les dates suivantes :

- 17 septembre 2021 : cérémonie de renouvellement des autorités communales
- 20 septembre 2021 : séance de Toutes commissions réunies avec une présentation du SAFCO
- 22 septembre 2021 : commission de Cohésion sociale
- 4 octobre 2021 : Toutes commissions réunies (budget 2022)

Mme PORTIER annonce que, suite à la demande du Conseil municipal, une séance de commission Administration, statuts, règlements se tiendra le 27 septembre afin d'élaborer le cahier des charges des différentes commissions. Une trame de cahier des charges est disponible sur CMNet et elle propose aux présidents des commissions de la remplir en vue de cette séance.

M. JIMAJA annonce les dates suivantes :

- 21 septembre 2021 : groupe de travail « Grands projets et projets connexes »
- 5 octobre 2021 : commission Aménagement du territoire, mobilité

7. Route des Nations et grands travaux

M. JIMAJA annonce que la mise en service du Passage Supérieur du Grand-Saconnex (PS) aura normalement lieu le 15 octobre 2021. Le retard de la mise en service est dû à des problèmes rencontrés lors de la mise en tension des haubans. Quant au PS de Colovrex Définitif, celui-ci sera mis en service en novembre 2021. Pour ce qui est des travaux de la route des Nations, normalement le Maire pourra assister à la cérémonie privée de percement du tunnel dans un mois, avec la Maire de Pregny-Chambésy.

M. EYA NCHAMA regrette l'absence de certains collègues lors de la visite du chantier, qui l'a fait se sentir fier du Grand-Saconnex. En observant d'autres communes, il n'y aura rien de comparable à ce qui va bientôt arriver. Il encourage vivement à aller à la visite du 14.

8. Motions

8.1 Motion orale du PLR : « Condamnation de l'action unilatérale de Conseil administratif au chemin Sarasin »

M. STEINER annonce que le PLR a deux motions orales à présenter et donne lecture de la première (*annexe 7*).

M. EYA NCHAMA aimerait que le texte de la motion soit affiché sur le projecteur.

M. VEIGA LÖFFEL va s'opposer à la motion. Premièrement, puisqu'il semble que cette motion a été écrite de concert, il aurait voulu l'avoir en avance pour la lire et se concerter avec son groupe, il pense que c'est quelque chose qui mérite d'être reçu en avance. Sur le point de la sécurité, cette suppression de places fait suite à un courrier de l'Office cantonal des routes car le tronçon n'est plus aux normes. En tant qu'habitant de ce chemin, il constate qu'au carrefour la visibilité a toujours été très médiocre et la cause de nombreux accidents, notamment l'intersections Terroux-Corbilletes où l'on ne voyait pas les voitures venir à cause des places de parc.

M. BRADLEY a une question aux personnes qui se sont penchées sur le sujet : il aimerait savoir s'il y a d'autres projets d'aménagement en cours. Il constate par ailleurs que le ton et l'ambiance de ce soir le poussent plutôt à refuser. Il comprend que cela a été brutal et que la société change rapidement, mais il cite les propos de M. HILTPOLD qui a affirmé la semaine dernière que des tronçons cyclables en ville sont inacceptables, et ce type de paroles auraient été inadmissible il y a quelques années. M. BRADLEY ne veut pas dire que ce qui s'est passé à Sarasin est bien. On subit durement une évolution, personnellement souhaitée depuis 30 ou 40 ans et il ne veut pas rentrer dans ce débat, mais il souhaiterait savoir s'il y aura des améliorations dans le futur. Il ne croit pas à ces méthodes et il voit trop le répondant avec les lettres du début de séance et il va expliquer pourquoi il va s'opposer à cette motion : parce qu'il est francophone, parce qu'il a entendu ce qu'il y a derrière ces mots. Récemment il a fallu que ce soit M. DAL BUSCO qui l'appuie pour que le Grand-Saconnex accepte que le tram passerait, et il a fallu que ce soit HODGERS pour que l'on se dise que les logements pour les jeunes Saconnésiens seraient utiles, et il a même fallu le sommet de Biden et Poutine pour transformer Genève en zone piétonne. Il entend dans certains propos quelque chose qui ressort d'une très vieille droite, et d'un très vieux Grand-Saconnex, et cela ne va plus du tout. On est libres, on est en démocratie, et pourtant cela fait 4 heures que l'on tire sur M. JIMAJA en disant qu'il est méchant et malhonnête.

Mme CONCHA a remarqué que ce Conseil municipal n'aime pas trop prendre des décisions précipitées et elle comprend la volonté de discuter de la remise en état de cette voie, qu'elle trouve toujours problématique à cause de sa minéralité. Néanmoins elle rappelle que l'on met à jour le PDCom, et on a pu constater avec le SERMA, qui a fait une étude sur l'impact des changements futurs, que la route Sarasin va connaître une augmentation de trafic très importante après la fermeture de la route de Ferney et l'arrivée du tram. Il est intéressant de réaménager l'espace mais il faut réfléchir à l'aménagement global de cette route, et elle trouve intéressant de revoir le projet, mais pas tout de suite. En tant que cycliste, elle n'a jamais été aussi sereine que maintenant où elle n'est plus obligée de passer à côté de voitures garées, car elle craignait toujours de passer à côté des portières qui peuvent s'ouvrir brusquement.

M. STEINER dit que justement la motion demande de faire un projet global. Pour l'instant on a juste fait un aménagement brutal, purement idéologique en ôtant les voitures pour y mettre une piste cyclables mal faite et dangereuse. Les portières sont dangereuses, certes,

mais les îlots qui interrompent la piste cyclable le sont également. Il ne comprend pas pourquoi ses collègues ne souhaitent pas faire de projet avec une meilleure concertation et une meilleure végétalisation de cette route. La motion ne demande pas de revenir en arrière mais de faire mieux, car ce qui a été effectué cet été n'améliore rien du tout et est purement idéologique. Il ne condamne personne, ni voitures, ni cycles, ni piétons, il aimerait que tout le monde puisse utiliser la route en toute quiétude. M. STEINER souligne le fait que la motion demande à faire un beau projet. Il veut travailler pour la qualité et il croit que c'est ce que le Conseil municipal doit faire.

La Présidente annonce que, au vu de l'heure, il faudra peut-être reporter la 2^e motion au mois d'octobre.

Mme PRUNCU CUTILE est désolée de voir le titre de la motion, qui donne l'impression que l'on se trouve dans un tribunal, une instance pour condamnation. Le titre demande de condamner le CA de manière unilatérale, alors que le contenu dit autre chose. Cela lui semble ambigu et elle votera contre la motion.

M. JIMAJA est très étonné. Personnellement, il ne fait pas de politique de bistrot, et il rencontre les gens volontiers, ils prennent rendez-vous et pour la question de Sarasin-Terroux, 5 personnes sont venues le voir avant les vacances, et il a parlé à une 6^e au téléphone pendant 20 minutes la semaine dernière. Son interlocuteur lui a dit : « Je comprends même si ma position ne change pas » car il a perdu son confort. M. JIMAJA rappelle que la mise aux normes engage la commune, et il s'agit de procéder à la mise aux normes d'abord. Il rappelle que des projets connexes accompagneront le tram et ce qui concerne la Route des Nations. Ce n'est pas parce qu'un projet n'est pas là actuellement que l'on n'y travaille pas. A l'inverse, s'il y a un problème car les cônes de visibilité n'ont pas été respectés, les gens seraient en droit d'attaquer la commune qui n'aura pas fait son travail. Peut-être que le Grand-Saconnex est la première commune à être passée par cette remise aux normes, mais il croit que tout le monde y passera tôt ou tard.

M. POMATTO aimerait faire quelques remarques, sans entrer dans la motion ou le projet, puisqu'il ne s'agit pas de son dicastère. En effet, il a été interpellé sur le terrain par des personnes, au moment des travaux, et chaque fois il a répondu que des études ont été faites, qu'il y avait des problèmes de circulation et de dangers dans ce secteur-là, car c'est ce qui a été reçu de l'Etat. Les places doivent être supprimées pour sécuriser cet axe. Cela avait été présenté à l'ensemble du CA et il était au courant que ces travaux se feraient et qu'il y avait ce problème. Du moment où il a été interpellé, il est allé consulter CMNet et a vu qu'il y avait un projet de 32 pages datant du mois de février dont la dernière page s'intitule « Tableau récapitulatif des places supprimées par secteur », et elle liste toutes ces places qui ont été ôtées. Il est étonné que de février à août, pas une seule personne ne fasse une remarque, une motion, un commentaire, sur un document présenté au sujet des cônes de visibilité. Il rappelle qu'auparavant ce chemin n'avait qu'une maison avec une sortie de véhicule, maintenant il y a un lotissement de 6 villas, donc il y a bien des travaux qui demandent des aménagements. Personnellement, il n'a jamais aimé y passer à vélo car il a eu un accident avec une portière en étant enfant, et en tant que cycliste occasionnel il se dit beaucoup plus rassuré sur ce chemin-là. Il voulait donc donner son sentiment sur l'ensemble et s'il est possible d'améliorer et de porter une réflexion, cela ne lui pose pas de problème, mais les choses peuvent être pensées et venir tranquillement, et lorsqu'il était au CM il appréciait que les textes viennent à l'avance pour avoir le temps de les lire et d'en discuter.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met au vote la motion. **La motion est refusée par 7 oui, 13 non et 2 abstentions.**

8.2 Motion orale du PLR : « Fleurir et verdir le giratoire situé au sud du pont supérieur haubané du Grand-Saconnex »

Mme PERROTIN DURET donne lecture de sa motion (*annexe 8*).

M. EYA NCHAMA demande que cette motion soit également affichée, afin que tout le monde puisse prendre connaissance du contenu.

Mme PERROTIN DURET explique qu'il s'agit de fleurir et verdir le giratoire situé au sud du pont supérieur haubané du Grand-Saconnex. Lors de la présentation du chantier JAG, le giratoire a été montré mais n'a actuellement qu'un monticule de terre, et on pourrait l'améliorer pour qu'il y ait une ornementation florale toute l'année avec de la verdure.

Mme PRUNCU CUTILE est surprise car cela ne fait pas un an qu'une motion pour verdir la commune a été déposée par les Verts, et elle rappelle que le groupe PLR avait voté contre après avoir analysé chaque mot de la motion. Aujourd'hui ils reviennent avec une motion similaire et elle ne comprend donc pas pourquoi ils se sont opposés à la précédente, cependant s'ils ont à présent changé d'idée, elle est ravie.

M. HULLIGER demande si ce giratoire ne sera de toute façon pas fleuri à la fin des travaux.

Mme PERROTIN DURET a pu parler avec des ingénieurs qui lui ont dit qu'ils étaient prêts à financer un projet si la commune est d'accord. Ce n'est donc pas la commune qui va payer car c'est déjà prévu dans le financement de la JAG. Elle rappelle par ailleurs que, quand on est en démocratie, lorsqu'une motion est acceptée, même si elle est proposée par les Verts, les élus marchent ensemble par la suite, c'est ainsi que cela fonctionne.

M. JIMAJA confirme qu'une fois la JAG entrée en fonction, ce giratoire sera fleuri et il y a toute une batterie de paysagistes et jardiniers qui le feront. Ils n'attendent pas la commune, ils savent qu'ils doivent le faire et lorsqu'ils seront prêts ils le diront et évidemment le CA pourra demander à une commission de se pencher dessus. Il souligne néanmoins le fait que, pour l'instant, on est au stade des travaux, avec un planning et des échéances. Cette motion peut être acceptée et le CA peut communiquer le fait que le CM demande à accélérer le processus car il souhaite un rond-point fleuri. Il n'est personnellement pas opposé à cette motion intéressante.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met au vote la motion. **Celle-ci est acceptée par 20 oui, 0 non et 2 abstentions.**

9. Résolutions

9.1 Résolution du PS : « Centre fédéral pour requérants d'asile (CFA) au Grand-Saconnex »

Mme EDELENBOS donne lecture de la résolution (*annexe 9*). Elle ajoute que le CFA qui est en train d'être construit au Grand-Saconnex est un centre d'attente et de départ, donc

principalement un centre de renvoi pour les personnes qui ne sont pas considérés comme des requérants, par exemple les cas Dublin renvoyés dans les autres pays d'Europe pour la plupart. Elle déclare que son groupe s'oppose donc au CFA surtout à cause de son caractère de semi-détention qui ressemble plus à une prison qu'à un centre d'accueil. Elle explique qu'il ne serait pas possible pour les requérants de recevoir des visites et les enfants ne seraient pas scolarisés à l'extérieur du centre – et ne sortiraient donc presque pas. Le soir le centre serait fermé et donc les sorties ne seraient pas possibles. Selon elle la construction de ce centre nuit à la tradition d'accueil du Grand-Saconnex et elle invite ses collègues à voter pour cette résolution.

M. HULLIGER demande un vote nominal. Il est soutenu par 5 personnes.

M. STEINER trouve cette résolution un peu curieuse : on y parle de cas de violation des droits humains dans certains autres centres, il ne voit pas en quoi la construction d'un nouveau CFA lie à ce qui se passe ou s'est passé ailleurs. Il croit que l'on confond la construction d'un bâtiment avec la gestion de ce qui s'y passe. La résolution parle par ailleurs de vie sociale à l'extérieur, alors que le centre est destiné principalement à ceux qui doivent partir et il ne voit pas pourquoi ils devraient alors développer une vie sociale locale, il ne faut pas mélanger les choses. Le texte parle également de tradition suisse d'accueil, et il est important d'accueillir les gens menacés, cependant cette tradition est mise en péril par des gens qui abusent du système.

Mme PORTIER précise que le Conseil administratif a reçu des personnes qui gèrent des centres en Suisse, et elle trouverait intéressant que le Conseil municipal entende ce que ces personnes ont à dire. Elle propose de les réinviter en Toutes commissions réunies par exemple, afin que tous aient le même niveau d'information et partir sur les mêmes bases.

M. BRADLEY sait qu'il y a peu de chances que l'on obtienne satisfaction sur de telles résolutions car les communes n'ont généralement pas beaucoup de choix, ni dans les procédures d'asile, ni dans le fait que l'aéroport est destiné à renvoyer des gens. Cependant les Verts appuieront cette résolution car elle lance un signal bénéfique, même s'il se fait peu d'illusions sur le fait que la commune sera entendue au niveau fédéral. Mais c'est aussi la liberté du CM de dire au fédéral de faire attention à la manière dont il gèrera cet endroit, car il y a des choses intolérables qui ont été révélées dans d'autres centres. Les Verts soutiennent cette résolution, même si elle ne résoudra pas le borbier afghan.

M. JIMAJA cite une lettre que le CA avait adressé à M. Ruffieux le 10 mai : « Nous avons appris avec inquiétude l'ouverture de procédures pénales liées au traitement des requérants d'asile dans certains centres fédéraux. Les faits relatés dans la presse sont, s'ils sont avérés, extrêmement graves et indignes d'un état de droit : provocations et passages à tabac par le personnel de sécurité, résidents blessés et hospitalisés, déformations par le personnel de sécurité, des événements dans les rapports y relatifs, la liste n'est pas exhaustive. » Ce sont des informations que les CA ont lues dans les journaux, qui les ont alertés et fait prendre position en demandant au SEM de se positionner. Une résolution n'aura que pour vocation d'appuyer ce que le CA et de manifester la préoccupation de la commune quant aux agissements de ce type dans les CFA. Au niveau de la construction, c'est le droit fédéral qui s'impose, et elle a déjà commencé et va très vite, mais M. JIMAJA assure que le CA écrira les responsables pour qu'ils viennent à une TCR comme proposé par sa collègue Mme PORTIER.

M. EYA NCHAMA déclare avoir œuvré toute sa vie pour la protection des droits humains. Il a travaillé au niveau des Nations Unies, a été dans des pays en guerre comme l'Angola, le Burundi pour défendre les droits humains fondamentaux. Il estime qu'il est important d'alerter l'opinion publique et de déclarer publiquement que les droits humains doivent être respectés. Si quelqu'un vient dans ce pays et commet des abus ou des crimes, cette personne doit effectivement être jugée car on n'est dans un pays de droits. Il faut juger ces personnes avant de les renvoyer. Mais tout être humain a droit à sa dignité. Il cite la déclaration de 1948 : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. » Son groupe est contre le fait de renvoyer les gens *manu militari* sans les juger. Il rappelle que les Socialistes sont pour la Genève internationale et la soutiennent, pas seulement pour ses retombées économiques de 5 milliards de dollars par année (selon le rapport de M. Pictet) mais aussi pour assumer les intentions de la Genève internationale. Nous sommes dans la capitale du conseil des droits humains. C'est pourquoi il répète que l'on n'est pas là pour condamner, on est là pour alerter l'opinion internationale, l'opinion genevoise.

M. STEINER objecte le fait que l'on verrait les gens sans les juger. Il rappelle qu'en Suisse il y a une procédure d'asile, où chaque candidature est analysée, et si elle ne correspond pas aux critères, à ce moment-là on renvoie la personne, d'où l'existence de centre de renvoi.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote nominal de la résolution :

M. BAECHLER		NON
M. BISE	OUI	
M. BOUCHARB		NON
M. BRADLEY	OUI	
Mme CAVALIERI		NON
M. CHABRY		NON
Mme CONCHA	OUI	
M. CUDRE		NON
Mme EDELENBOS	OUI	
M. EYA NCHAMA	OUI	
Mme GIROD		NON
M. HULLIGER		NON
Mme MAMIN-TISSOT		NON
Mme PERROTIN DURET		NON
M. PRIETO	OUI	
Mme PRUNCU CUTILE	OUI	
Mme RUTA	OUI	
M. SIMETH	OUI	
M. SINTADO	OUI	
M. STEINER		NON
M. VEIGA LÖFFEL	OUI	
Mme VONLANTHEN	OUI	

La résolution est acceptée par 12 oui, 10 non et 0 abstention.

10. Questions des Conseillers municipaux

M. BRADLEY demande s'il est possible à une troupe ou un spectacle de se produire durant l'année au Théâtre 1218, et qui il faut contacter dans ce cas. Dans le cas contraire, il demande s'il a déjà été envisagé d'ouvrir ce lieu comme le sont les autres lieux de la commune, si non, pourquoi. Deuxièmement, il demande si les salles de sports du Grand-Saconnex (les soirs et dimanches, tenues par les TSHM ou autres travailleurs sociaux de la commune) vont être ouvertes cet hiver comme cela se pratique dans la ville de Meyrin par exemple. Il dit ensuite que le 11 Parc des Mayens est une adresse historique à l'inventaire (ancienne propriété de la famille Boissonnas, nombreuses images sur le net, historique cet été dans le Temps) qui est soustraite à l'agrément des Saconnésiens par l'interdiction qui est faite de passer par le chemin (inscrit depuis longtemps sur les tracé piétons) qui part du Marais pour remonter sur les Coudriers. Il demande donc s'il est possible d'ouvrir ce portail, de faire pression sur l'égoïsme à courte vue des riverains du Parc des Mayens, et si éventuellement une action en justice pour abus de droit est envisageable contre ces comportements d'un autre âge. Par ailleurs M. BRADLEY demande si, après la grande fête sur les Morillons du 28 septembre avec concerts et animations de tous ordres, il est prévu de faire enfin modifier la ligne de bus pour y autoriser les cycles en plus des taxis. De plus, il note que la montée de Taverney est en travaux depuis quelques temps et demande s'il est possible d'installer un contresens cyclable ou à tout le moins un panneau indiquant qu'il faut pousser son vélo sur 20 mètres puisque la voie est à double sens une fois les travaux dépassés. Avec la signalisation actuelle, il est interdit de remonter Taverney, même pris en cours de route, sans être en infraction sur le bas. Finalement, il demande si les lampes du chemin des Préjins qui jouxte le Parc Sarasin peuvent être mises tout ou en partie en éclairage automatique. Il y a un biotope à cet endroit. De plus, il demande s'il ne faudrait pas entretenir les lumières sur le bas (tags, plantes) de la rampe vers l'accès bétonné au tunnel qui mène à la gare.

Mme PRUNCU CUTILE a une question sur l'espace ouvert pour l'activité de football pour les enfants. Elle demande si le CA a déjà envisagé de trouver également un espace fermé (à l'intérieur).

Mme PERROTIN DURET regrette que dans le GSI du mois de juillet, lorsqu'il était mentionné la fête du 1^{er} août revisitée, les Conseillers municipaux aient été oubliés.

La Présidente l'a déjà signalé à l'administration.

M. VEIGA LÖFFEL a une question concernant l'adoption éventuelle du label Ama Terra de la Fourchette Verte. Il aimerait savoir quels coûts cela engendre. Par ailleurs il a lu dans le journal que des communes ont été hackées, notamment Rolle, et que les données de 5000 citoyens se sont retrouvées sur le dark web. Il voudrait savoir quelles sont les dispositions pour parer à d'éventuelles attaques.

M. JIMAJA dit que c'est une question qui a été abordée au niveau de l'ACG. Il adressera une réponse plus circonstanciée en commission.

M. HULLIGER quitte la séance à 00h02.

11. Propositions des Conseillers municipaux

M. CUDRE entend souvent parler de la séparation entre le village et le Pommier. Il a constaté que la quasi-totalité des événements en plein air se sont produits au Pommier cet été. Visiblement la coupure est voulue par le CA, car même la grande tente montée n'est presque jamais utilisée. Il précise cependant que le marché n'est pas visé par ses propos car il a pris sa place au Pommier depuis longtemps. M. CUDRE propose que le CA fasse une réflexion sur la possibilité de décentraliser les événements en plein air dans le futur.

M. BRADLEY a appris que le Geneva International Motor Show (GIMS) a formé un partenariat avec Doha et il propose donc que le CA demande des invitations pour les CM au salon de Doha.

M. STEINER n'était pas présent au 1^{er} août mais il a pu voir les photos et a remarqué que les comédiens étaient les mêmes que l'année dernière. Il propose donc qu'il y ait un tournus pour ne pas toujours avoir les mêmes personnes sur ce genre d'événement.

M. SINTADO relate que des experts de la diversité de la faune ont publié une étude détaillée sur la diversité des insectes en Suisse. Ils y font un constat accablant, car une partie significative de nos insectes est en voie d'extinction. Il rappelle qu'une bonne partie de ce que nous mangeons est produite grâce au travail des insectes et à la pollinisation. Il souhaite qu'un article soit fait dans un prochain GSI pour sensibiliser les citoyens à ce sujet et les inviter à installer des hôtels à insectes, entre autres, et travailler pour une biodiversité productive et importante pour tous, particulièrement au Grand-Saconnex.

12. Communications et divers

12.1 Agenda des manifestations

Mme GIROD déclare que le Marché authentique de Saconnay a redémarré avec beaucoup de problèmes car il est très difficile pour une petite association de démarrer avec les mesures sanitaires en place. Cependant elle annonce que la première édition se tiendra le 1^{er} octobre et la fête des pommes va être relancée après 9 ans d'absence le 3 octobre.

12.2 Autres communications / Remarques

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance publique à 00h08.

Le Secrétaire
Claude Baechler

La Présidente
Eliane Michaud Ansermet